La contestation sociale envisagée comme une forme de désordre

Le cas du traitement médiatique du mouvement universitaire de 2009

Michel Barthélémy

Occasional Paper 42
Paris, Institut Marcel Mauss – CEMS
Décembre 2016

La contestation sociale envisagée comme une forme de désordre. Le cas du traitement médiatique du mouvement universitaire de 2009

Michel Barthélémy

Résumé

La question examinée dans cette étude critique des médias d'inspiration ethnométhodologique est celle de la manière dont le discours public, dont relève le genre médiatique, traite de situations de la vie sociale caractérisées par la conflictualité qui les anime et arbitre entre les perspectives concurrentes en les confrontant à un contexte social tenu pour leur être indépendant et qui sert de garant objectif à l'appréciation que livre cette enquête médiatique sur les faits en débat. En l'espèce, il s'agit de montrer de quelle manière le compte rendu médiatique du mouvement universitaire de 2009 contre la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche inspirée par la loi LRU (Libertés et Responsabilités des Universités) de 2007 s'y prend pour disqualifier la contestation dont elle est l'objet. Ceci se réalise au prix de la mise à l'écart d'un certain nombre d'interrogations et d'arguments précisément mis en avant par le mouvement de contestation. C'est ce phénomène d'occultation textuellement accompli du pluralisme de perspectives sur un sujet d'ordre politique (service public vs. concurrence) que la présente étude entend explorer.

Abstract

This ethnomethodologically inspired critical media study is concerned with the way in which public discourse, to which media discourse belongs, handles situations of daily life that are characterized by their inherent conflictual nature and arbitrates between competing perspectives by confronting them in a social context taken as being independent from them and standing as an objective guarantee for the assessment this media investigation supplies on the case at hand. In this case, the aim is to show how the news treatment of the 2009 academic movement against the reform of higher education and research resulting from the 2007 law on "Academic Freedom and Responsibilities" does to bring discredit on the protest raised against it. This occurs at the expense of the withdrawal of several questions and arguments precisely put forward by the protest movement. This is the textually accomplished phenomenon of occultation relating to the variety of viewpoints on an issue of political character (public service versus competition) that the present study aims to investigate.

La contestation sociale envisagée comme une forme de désordre. Le cas du traitement médiatique du mouvement universitaire de 2009

Michel Barthélémy

La présente étude est consacrée à la manière dont deux articles parus dans l'édition du quotidien *Le Monde*, datée du 01/04/09, présentent la réforme des universités mise en œuvre par la loi Libertés et Responsabilités des Universités, votée en août 2007, alors au centre d'un mouvement d'opposition d'ampleur nationale parmi les étudiants mais également les universitaires, sous deux angles distincts. Le premier concerne l'opposition que rencontre sa mise en place, et est l'objet d'un article rubriqué « reportage », le second a trait aux actions et décisions prises pour favoriser la visibilité internationale du système universitaire français, conformément aux intentions de la loi. Elle est rubriquée « éclairage ».

Dans une approche inspirée de l'analyse de la catégorisation initiée par Harvey Sacks[1], nous examinerons tour à tour le dispositif de catégorisation mis en œuvre dans chacun des articles considérés afin de rendre compte des ressources langagières et singulièrement catégorielles qui sont mobilisées pour configurer le cadre d'une situation reconnaissable du monde réel et les événements, actions, agents et patients qui la composent, et permettre de les appréhender et les évaluer sous une problématique précisément définie. À cette fin, nous examinerons comment les arguments préférés développés dans chacun de ces textes se renforcent réciproquement et contribuent à objectiver et légitimer une version controversée de la situation aux dépens d'autres perspectives critiques, symétriquement marginalisées sur la base d'un compte rendu tout entier ordonné autour de la notion clé de réputation. La description de la manière dont les faits sont présentés et intrinsèquement constitués sous ce jour poursuit également la tâche de rendre compte des éléments de critique dont les textes examinés peuvent être potentiellement porteurs, dans leur construction même, à l'encontre de la ligne qu'ils promeuvent expressément[2].

---

[1] Harvey Sacks, 1967, « The search for help: No one to turn to », *in* Schneidman E. (ed.), *Essays in self-destruction*, New-York, Science House, 203-223 ; Harvey Sacks, « On the analysability of stories by children », in R. Turner, *Ethnomethodology*, Penguin, 1974

[2] Une analyse de cette potentialité de retournement d'un discours construit sur un objet est présentée dans l'étude de Dorothy Smith, « K is mentally ill : The anatomy of a factual account », *in* D. Smith, *Texts, Facts and Femininity*, chapter two, Routledge, 1990.

Dans un premier temps nous nous attacherons (1) à décrire le travail d'instruction que réalise l'annonce sur la façon d'appréhender ce qui va suivre, et qui s'organise autour de la compréhension de l'usage de la notion de « révolte ». Nous nous intéresserons ensuite (2) à la manière dont la catégorie-concept « réputation » est rendue observable et analysable dans le cadre du reportage intitulé « Les facs mobilisées voient leur image se dégrader »[3]. Nous examinerons ensuite (3) la manière dont la réforme est justifiée dans les actions et mesures prises par les pouvoirs publics et responsables universitaires dans l'article d'éclairage sous le titre « Un nouveau paysage universitaire concurrentiel »[4]. Enfin, (4) nous conclurons sur le mode de présentation asymétrique des positions des responsables des réformes engagées et des opposants qui ressort de la confrontation de ces deux textes et ce qu'il révèle quant aux méthodes ordinaires de préservation de l'ordre social institué contre ses critiques.

I) Décrire et interpréter : l'annonce comme formulation et instruction

L'information peut être considérée comme la composante d'une activité pratique de compte rendu/reconnaissance d'un monde socialement ordonné, dont le matériau est un texte, le référent l'objet évoqué par celui-ci et le processus dont il convient de rendre compte est l'appréhension de l'un à travers le travail de l'autre. Vue de la sorte, la description est concevable comme une activité méthodique mise en œuvre à la fois pour constituer et appréhender en pratique l'objet visé, au sens où les réalités publiques sont saisissables conceptuellement et discursivement et non par la seule observation directe d'événements discrets. Ce sont ces opérations, ordinairement accomplies sans que les intéressés ne leur accordent une attention particulière, que nous souhaitons justement explorer ici dans leur logique méthodique en tant qu'elles sont la « clé » du sens accordé à la situation évoquée dans le texte. Le texte de l'annonce joue ainsi un rôle essentiel dans la manière dont quelque chose qui arrive est activement configuré de sorte à être observable et descriptible sous un certain angle, chargé d'exprimer l'intérêt qu'il représente et, plus fondamentalement encore, d'énoncer de quelle sorte d'événement il s'agit en le pourvoyant d'une identité pratique, comme constituant un certain type de phénomène, et esquissant le cadre d'investigation dont il va être l'objet. Examinons d'abord le titre :

[3] Consultable en ligne : [lemonde.fr/societe/article/2009/03/31/les-facs-mobilisees-voient-leur-image-se-degrader_1174709_3224.html] (consulté le 17/02/15)

[4] Consultable en ligne : [lemonde.fr/societe/article/2009/03/31/un-nouveau-paysage-universitaire-concurrentiel_1174710_3224.html] (consulté le 17/02/15)

À Rennes, Toulouse, Montpellier, les facs ont-elles raison de se révolter ?

Le contenu du titre de l'annonce livre des instructions de lecture sur la manière spécifique dont la notion de « révolte » est mobilisée dans ce contexte. En effet, « se révolter » exprime la réaction que suscite une situation qui est vécue par ceux qu'elle affecte comme inacceptable et met en relation l'attitude d'une autorité et la réaction de ceux qui ont à se plaindre de ses décisions. C'est une violente indignation qui conduit à un soulèvement contre un certain ordre de faits ressenti comme injuste dans l'espoir de changer le cours de la situation dommageable qui suscite les plaintes. Par conséquent, mettre l'accent sur la révolte, c'est a priori s'intéresser à ses origines, soit aux mesures qui l'ont provoquée, aux responsabilités en cause, aux formes concrètes prises par la contestation et bien évidemment à son objet tel que les « révoltés » l'ont effectivement perçu et défini. En l'espèce, ce n'est pas l'orientation qui a été retenue. Le choix de la forme interrogative pour évoquer les raisons que peuvent avoir les membres de ces universités de se révolter, indique suffisamment que cette question est posée par des personnes qui ne participent pas à la révolte et qui s'interrogent sur son bien-fondé. Les intéressés, pour leur part, sont supposés savoir contre quoi et pourquoi ils se révoltent. Le doute n'est donc pas de leur fait. Cette considération conduit à s'intéresser à la question de savoir qui est le plus susceptible de percevoir la situation sous ce jour ? Par cette nouvelle question, l'attention glisse insensiblement des acteurs de l'événement à ses évaluateurs. Le sous-titre apporte des précisions à ce sujet :

Universités *Depuis plusieurs années, Rennes-II, Toulouse-Il et Montpellier-Ill sont de toutes les mobilisations. Pour les présidents, cette image frondeuse finit par nuire à leur réputation.*

Le premier énoncé du sous-titre pourrait prendre sens en étant lié à la catégorie d'action « se révolter » évoquée dans le titre. À cet égard il pourrait appeler une suite qui examinerait les circonstances et raisons qui ont concouru à la formation de ces mobilisations. Dans cette acception, la succession des mobilisations dans la période évoquée pourrait signifier l'existence d'un problème récurrent dont témoignerait la persistance de ces mouvements. À partir de là, l'enquête pourrait naturellement s'orienter vers la détermination de ce qui a pu susciter ce que le titre de l'annonce qualifie de révolte dans le milieu universitaire. Or ni le titre ni le sous-titre ne donnent de complément d'objet au verbe d'action utilisé (se révolter (contre quoi ?) ; être de toutes les mobilisations (au sujet de quoi ?)). Le

second énoncé du sous-titre apporte la raison de cette élision[5] de la motivation de la révolte en spécifiant le foyer et la nature du problème que l'article va aborder, et qui réside dans les mobilisations elles-mêmes.

L'intitulé et le sous-titre englobent trois universités régionales sous une même problématique qui associe un type d'activité (des mobilisations répétées en milieu universitaire rassemblées sous la glose « se révolter ») à un effet allégué : l'atteinte à la « réputation » des établissements qui en sont le siège. Le titre ne mentionne pas spécifiquement la situation qui prévaut, à la date de la parution du journal, à l'échelle nationale dans les universités, soit l'existence d'une grève déclenchée le 2 février 2009 à l'appel de la Coordination Nationale des Universités (CNU)[6] et qui perdure depuis. Le sous-titre de l'annonce ne met pas l'accent sur le mouvement en cours mais sur les conséquences indésirables des mobilisations de ces dernières années, lesquelles constituent un ensemble dont la dernière en date fait tacitement partie. En évoquant ce qui est présenté comme un fait, pas nécessairement connu jusque-là en dehors des milieux directement concernés, l'annonce rend publique l'existence d'un problème qui affecte les établissements universitaires. Le destinataire des articles peut d'ores et déjà s'attendre à un compte rendu des mouvements universitaires qui sera effectué depuis le point de vue de ceux qui ont à déplorer les effets qu'ils produisent. C'est l'occasion d'examiner de quelle manière la mise en intrigue minimale d'un événement dans un intitulé et un chapeau d'article présélectionne les catégories pertinentes à partir desquelles la situation sera envisagée[7].

1) Circonscrire la population d'un problème

Le sous-titre apporte une réponse à cette question. En précisant :

> ***Universités*** *Depuis plusieurs années, Rennes-II, Toulouse-Il et Montpellier-Ill sont de toutes les mobilisations. Pour les présidents, cette image frondeuse finit par nuire à leur réputation.*

[5] Pour plus de détails sur les élisions dans les descriptions et leur rôle dans l'imputation d'actions, voir Lena Jayyusi, *Catégorisation et ordre moral*, Economica, 2010, en particulier le chapitre 6. Voir également note 9.
[6] Une instance collective informelle à l'initiative du mouvement, parti de l'université Paris-I à l'automne 2008 contre la loi Libertés et Responsabilités des Universités (dite « LRU ») sur la base de deux mots d'ordre : la remise en cause de la réforme de la formation des professeurs du secondaire et celle du statut des universitaires.
[7] Sur cette question voir John Lee, 1984, « Innocent victims and evil-doers », *Women's Studies International Forum*, Vol.7, N°1, pp. 69-73.

S'agissant d'une situation problématique qui est décrite comme affectant des universités et formulée sous la glose : « être de toutes les mobilisations », l'évocation des présidents comme étant les principaux concernés par cette question et les premiers informés du problème qu'elle pose à l'établissement qu'ils dirigent ne requiert pas d'explication supplémentaire. Cela découle non seulement de la fonction de représentation des universités dévolue aux chefs d'établissements, mais avant tout de la façon dont l'annonce a circonscrit les événements évoqués dont le contexte original est national en focalisant la problématique sur l'action des mouvements et leurs conséquences à l'échelle locale. Le comment et le pourquoi des mouvements s'en trouvent élidés au profit de la prise en considération des seuls dommages supposés pour les établissements qui ont connu des mobilisations importantes. Et c'est à ce titre, la gestion des dommages collatéraux causés aux universités par les mouvements universitaires, que la catégorie des présidents d'université est convoquée et trouve naturellement sa place dans le texte en tant qu'elle est celle qui est en mesure d'en dresser le constat et de décider de mesures localement appropriées (p.e. : assurer la mise en place des conditions de rattrapage des cours pour permettre la tenue des examens à la fin du second semestre).

Ce phénomène d'appariement entre des catégories qui sont perçues comme « allant ensemble » a été décrit par Harvey Sacks sous la formule inspirée du théâtre : « les personnages entrent en scène au moment opportun »[8]. Ce procédé est employé par les membres de la société pour produire et identifier un récit cohérent, à travers l'adéquation apparente entre les actions accomplies, leur objet et leurs protagonistes. Il consiste à reconnaître l'appariement entre des actions successives effectuées par des agents différents, identifiables sous une catégorie relative à l'activité accomplie, en associant une action d'un acteur à l'action d'un autre, la première justifiant la seconde au moyen d'une norme. Un exemple de cela est fourni par l'énoncé suivant : « il roulait trop vite, il a été arrêté », dans lequel on reconnaît deux actions, accomplies successivement par deux agents différents, la seconde ayant été provoquée par la première. Si bien que la reconnaissance spontanée de

[8] C'est l'intitulé d'un cours de Sacks, « *characters appear on cue* », in *Lectures on Conversation*, Blackwell, 1992, Vol. 1, Fall 1965, Lecture 9, « Character appears on cue; Good grounds for an action », pp. 182-7 ; Vol. 2, Part III, Spring 1966, Lecture 20, «Character appears on cue; Good grounds for an action; An explanation is the explanation », pp. 410-16, qu'il développera ensuite dans l'analyse d'un récit d'enfant, Harvey Sacks, « On the analysability of stories by children », in R. Turner, *Ethnomethodology*, Penguin, 1974, et dont Peter Eglin et Steve Hester s'inspireront et élaboreront dans leur étude sur la couverture médiatique du « Massacre de Montréal », chapitre 1. *The Montreal Massacre: A Story of Membership Categorization Analysis*, Wilfried Laurier University Press, 2003.

l'entrée en scène de la catégorie « policier » en relation avec l'activité rapportée ne suscite pas de difficulté, celle-ci ayant été justifiée par l'excès de vitesse commis par le premier agent, le conducteur, que le second a pour fonction de constater et traduire dans les termes d'une infraction au Code de la route, pour pouvoir sanctionner l'acte ainsi qualifié. Ce qu'un policier est habilité à faire. Il n'y a donc pas lieu de mentionner formellement ni *a fortiori* de justifier sa présence sur les lieux pour comprendre ce dont il est question dans le récit. Or, c'est bien la présence fortuite d'un policier qui donne à la scène le sens et la consistance qu'elle a naturellement prise pour tous les intéressés à cette occasion. Il en va de même dans la situation qui nous intéresse. De la sorte, si les mouvements sont générés par des réformes touchant de près ou de loin le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans son ensemble, ils sont en pratique unilatéralement redéfinis dans l'article sous la forme de problèmes appréhendés à une échelle strictement locale, ce qui modifie profondément les caractéristiques pertinentes sous lesquelles ils sont identifiables et justifie l'entrée en scène des présidents d'université. Toutefois, on peut exclure l'idée que cette vision des choses soit partagée par les étudiants et enseignants participant à ces actions collectives. Ceux-ci sont engagés dans une confrontation nationale avec le gouvernement qui porte sur sa politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche. En ce sens, eu égard au problème auquel ils ont affaire, le destinataire de leur action et leur interlocuteur privilégié, auprès duquel il s'agit de faire valoir certaines exigences et revendications, est le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et non l'autorité locale de l'établissement universitaire, qui n'a pas compétence en la matière. En revanche, les perturbations répétées que ces mouvements occasionneraient dans le fonctionnement de leurs universités et la perception négative de ces établissements qui en résulterait concernent les présidents d'université au premier chef. À l'instar du policier de l'exemple précédent, ils sont catégoriellement en situation de constater la perturbation apportée par l'activité concernée à un ordre des choses dont la remise en cause peut être vécue comme un problème notamment par une ou des catégories de la population dont le bon déroulement de l'activité est conditionné par la qualité du service que leur apporte une autre activité assurée par un tiers. C'est donc cette manière particulière d'envisager les mouvements en milieu universitaire qui oriente la prise en considération de ces derniers dans l'annonce de l'article. Avec ces précisions, apportées dans la deuxième partie du sous-titre de l'annonce, le lecteur est muni d'une méthode pour délimiter la nature du problème qui lui est relaté et identifier les représentants de ces catégories qui ont le pouvoir d'établir la réputation des universités avec lesquelles ils ont affaire ou dont ils ont connaissance par ouï-dire de ce

qui est censé s'y passer de problématique sous ce rapport. Ce qui veut dire également que la description de la situation suscite la pertinence de certaines catégories spécifiques à son évocation et son traitement et en exclut implicitement d'autres.

Se trouvent dans ce dernier cas de figure les représentants de la paire « parties à un conflit social » avec les catégories « gouvernement » et « communauté universitaire mobilisée », sans que l'absence, dans l'article examiné, de toute mention de représentant de la première catégorie citée, ni d'initiative de sa part qui aurait pu motiver la ou les mobilisations considérées, ou aurait pu contribuer à leur terme et au retour à la normale, ne passe pour une absence remarquable. L'importance de ce point tient au fait que, contrairement à la manière spontanée de l'envisager dans la pensée courante, pour laquelle les problèmes apparaissent et sont identifiés par les personnes et les instances concernées, définies comme autant d'entités discrètes, l'examen de l'article montre comment cette évidence de la nature du problème dont il s'agit s'opère en pratique à travers la sélection de catégories et catégorisations appropriées, par laquelle est constituée la population dudit problème en même temps qu'est rendu observable et descriptible le problème en question. La production et reconnaissance de l'identité de l'un et de l'autre sont réflexivement liées au sein d'une activité qui consiste à établir le sens d'une réalité sociale particulière comme s'emploie à le faire un article de presse en établissant certaines priorités qui paraissent guidées par la nécessité de rendre intelligible la situation relatée dans les particularités qui la rendent intéressante pour un lectorat. En plein suivi d'un conflit en cours, l'annonce d'un journal titrant à sa une sur les effets négatifs des mouvements universitaires sur l'image des universités et l'alarme que cette situation occasionne auprès de ceux qui ont de bonnes raisons de s'en préoccuper, constitue à minima un élément singulier apte à susciter cet intérêt auprès du public.

2) Portrait de ceux qui prennent part aux grèves

Dans l'annonce de l'article, la façon dont le qualificatif de « révolte » est appliqué à trois universités pour définir sous un terme commun la nature de leur participation à des mobilisations successives a pour conséquence d'élider[9] l'objet, les raisons et les circonstances spécifiques de chacune de ces actions collectives pour se focaliser sur les effets négatifs pour

[9] L'élision est le fait de « laisser dans le « non-dit » des facteurs et circonstances importantes pour rendre compte des conditions particulières dans lesquelles [une action] s'est opérée et par conséquent de sa *signification* » (Paul Jalbert, « Structures of the 'Unsaid' », *Theory, Culture & Society*, Vol. 11 (1994), 127-160.

les établissements universitaires qui leur sont globalement attribués. Un lien intrinsèque est ainsi constitué entre les présidents d'université et le diagnostic de la situation qui leur est prêté, et qui s'appuie sur la réunion en un tout cohérent des mobilisations qui ont eu lieu dans les universités au cours des dernières années, quel qu'en soit l'objet. Cette caractérisation précède censément et justifie ainsi la rédaction de l'article sur ce sujet. Il est abordé comme un état de fait que les journalistes auraient trouvé déjà tout constitué.

La titraille de l'article[10] de reportage en page intérieure du journal précise le sujet de préoccupation des présidents des universités considérées eu égard aux grèves les concernant :

Les facs mobilisées voient leur image se dégrader

Toulouse-ll, Rennes-ll, Montpellier-III, à la pointe de la contestation depuis trois ans, perdent des étudiants

Parmi toutes les suites envisageables à l'énoncé du premier événement du titre (« les facs mobilisées… »), le second événement évoqué («… voient leur image se dégrader »), dans une relation causale et séquentielle avec le premier, clôt la liste des possibles en invoquant une conséquence problématique. Le sous-titre précise la modalité sous laquelle elle se présente. Si l'on sait désormais depuis quel point de vue les mouvements universitaires sont perçus et décrits, celui des observateurs intéressés par leurs conséquences sur la situation dont ils ont la charge : les présidents d'université, ou sur leur situation personnelle : les étudiants, qui constituent la deuxième catégorie de la collection des parties affectées par les mouvements universitaires, la titraille ne dit rien, du moins de prime abord, sur les auteurs de ces actions.

Le titre de l'article « les facs mobilisées voient leur image se dégrader » indique que les « facs mobilisées » appartiennent à la catégorie de collectivité « facs »[11], mais se distinguent de leurs homologues, de manière disjonctive en l'occurrence, par l'adjectif « mobilisées ». Le substantif « mobilisation » qui désigne une forme d'action collective, devient ici, à travers la transformation qu'opère la forme adjectivale, un trait caractéristique des établissements concernés. La formulation choisie induit que ce sont les « facs » qui sont mobilisées et non pas les étudiants et enseignants-chercheurs qui sont les acteurs de ces

[10] Consultable à l'adresse suivante, mais sans le texte de l'annonce ni le sous-titre de l'article en page 9 : [lemonde.fr/societe/article/2009/03/31/les-facs-mobilisees-voient-leur-image-se-degrader_1174709_3224.html].
[11] Un terme familier pour désigner les facultés et par extension l'université, qui se composaient de plusieurs facultés, relatives à la division disciplinaire des campus universitaires.

mobilisations. C'est une façon de décrire la mobilisation à partir des conséquences qu'elle a pour ceux qui la subissent et y réagissent par l'évaluation négative qu'ils livrent en retour à propos de ces mêmes facs, qui « voient leur image se dégrader »[12]. C'est en tant que lieu de transmission des savoirs, de formation des étudiants, dont les grèves répétées perturbent la mission, que ces universités sont décrites et évaluées, à commencer par les usagers potentiels. C'est ce que souligne le sous-titre, en alliant « contestation » et « perte d'étudiants » dans un rapport de causalité. En même temps, le sous-titre place la contestation dans la durée (trois ans), ce qui est un délai suffisant pour qu'ait pu se répandre parmi le public potentiel la consigne et la pratique d'évitement de ces établissements qui se seraient ainsi disqualifiés auprès des usagers et partenaires potentiels du fait de l'activisme contestataire qui serait supposé y régner et que les équipes de direction aient pu en mesurer les effets chiffrés sur leurs effectifs estudiantins.

Pourquoi ces universités-ci ? Le premier paragraphe du corps du texte répond à cette question : « universités éruptives » livre en effet une explication par la voie d'une catégorisation *ad hoc* et non par celle d'une raison spécifique donnée à l'action menée. En l'occurrence, l'explicitation du phénomène « depuis plusieurs années […] [être] de toutes les mobilisations » ou être « à la pointe de la contestation » est fournie par la référence à un élément de réputation de ces établissements, lequel relève d'une appréciation dont la teneur l'associe à des catégories externes à celles des participants aux mouvements. Un autre aspect est évoqué. Il concerne le champ disciplinaire de ces universités, les « lettres et sciences sociales », que le public averti peut associer spontanément aux « sciences critiques », et que le public non informé peut être amené à voir comme favorisant une conduite collective turbulente dans le contexte de sens configuré par les autres éléments de l'énoncé. Dans cette acception, cet élément présente une dimension réputationnelle implicite. Ces propriétés sont associées aux universités en question, comme le montrent le premier paragraphe et le début du deuxième :

Toutes trois sont des universités éruptives. À Toulouse-II-Le Mirail (UTM), Rennes-II ou PauI-Valéry-Montpellier-III, toutes spécialisées en lettres et sciences sociales, les étudiants et les enseignants sont prompts à sortir des amphis pour devenir des « anti ».

[12] Sur ce point, voir Roland Barthes, « L'usager de la grève », in *Mythologies*, Seuil, 1957, pp. 125-128.

Cette année, elles sont à la pointe de la contestation contre les réformes de l'enseignement supérieur. Comme en 2008, et l'année d'avant.

La catégorisation qui ouvre le premier paragraphe apparaît comme la formulation du résultat d'un processus qui a concerné trois établissements universitaires et a perduré trois années consécutives suite à la mise en place progressive des « réformes de l'enseignement supérieur » à partir de 2007 par la nouvelle majorité politique issue des élections présidentielles et législatives de la même année. Ce qualificatif (sous le format catégorie + adjectif) est utilisé pour distinguer ces établissements de leurs homologues sur le plan du zèle particulier qu'une partie significative de leurs membres auraient mis à contester ces réformes. Ce paragraphe établit les traits distinctifs sous lesquels ranger les trois universités évoquées. Ainsi donc, la définition, forgée par le bouche-à-oreille amplifié par un certain discours public, de ce que *sont* ces universités découle de ce que *font* une partie de leurs membres et qui est une attitude contestatrice présentée comme récurrente. Il y a en effet quelque chose de plus qui lie ces « étudiants et enseignants » entre eux que ce qui typiquement relie ces catégories les unes aux autres dans un même ensemble. Conventionnellement, ce lien consiste dans une relation fondée sur le fait pour les étudiants d'étudier ce que leur enseignent les universitaires, cependant que la relation des universitaires aux étudiants a trait aux tâches relatives à la transmission du savoir académique et à la formation des étudiants dans leur discipline. Dans le cas des « universités éruptives » s'ajoute un élément singulier concernant leurs étudiants et enseignants, qui est une commune propension à se mobiliser contre la politique gouvernementale et du coup, à ne pas faire ce qui est respectivement attendu d'eux. C'est cette caractéristique, et non le contenu des mesures contestées, qui expliquerait le caractère systématique de la participation de ces établissements à toutes les mobilisations de ces dernières années. La glose ainsi constituée exclut tacitement du champ d'investigation la question des acteurs de ces mouvements et de leurs motivations, dans la mesure où ces éléments n'entrent pas dans la considération de ce que ces mouvements font à ceux qu'ils affectent. Mais voir ces universités sous ce jour résulte de la mise en œuvre d'une conception de leurs propriétés qui est réflexivement orientée en pratique par la catégorie-concept « université éruptive » entendue comme schème interprétatif. C'est en ce sens que cette catégorisation offre un cadre et une « méthode » d'appréhension des faits relatés sous la gouverne de la problématique réputationnelle posée dans le titre.

Précisément, la suite du texte exemplifie le genre de questions que soulèvent les mobilisations dans cette perspective. Se trouvent ainsi quantifiées les perturbations des mouvements successifs et spécifiée la nature de leurs effets concrets.

À Rennes-II, le président Marc Gontard fait ses comptes : « En 2006, lors de la contestation du CPE [contrat première embauche], j'ai eu huit semaines de blocage. En 2007, pendant le mouvement contre la loi sur l'autonomie des universités, je n'ai eu que dix jours ! La mobilisation actuelle se solde déjà par sept semaines d'arrêt des cours. »

Cette agitation chronique ne va pas sans victime. « Les plus touchés, regrette Anne Fraïsse, présidente de Montpellier-III et parmi les plus engagées contre les actuelles réformes, sont les étudiants de licence, ceux qui viennent d'arriver et qui sont les plus faibles. Après quelques semaines d'interruption des cours, certains lâchent prise. Dans notre pyramide des âges, les mouvements provoquent des trous, comme les guerres dans celle de la population française. »

Beaucoup d'étudiants travaillent pour payer leurs études. Ce sont les premiers touchés. « À la reprise des cours, ils ne pourront pas étudier à plein temps pour rattraper le temps perdu, constate Patrick Mpondo-Dicka, vice-président du conseil des études et de la vie universitaire de Toulouse-II. En plus, ils profitent de l'absence de cours pour travailler davantage et glissent vers la vie active sans diplôme. »

La formule de Sacks, « les personnages entrent en scène au moment opportun », se vérifie à travers l'intervention, citée en discours direct, de présidents et d'un vice-président du conseil des études et de la vie universitaire et représentant les trois universités concernées, qui établissent le bilan des mobilisations pour ce qui concerne leur domaine de compétence, et notamment le suivi des étudiants et de leur parcours au sein de l'université. Le phénomène dont traite l'article est de la sorte abondamment illustré par les représentants des catégories qui disposent du savoir, de la responsabilité et de l'autorité légitime pour le faire. Du coup, la formulation « agitation chronique » appliquée à ces établissements peut être appréhendée comme une synthèse de la perspective de ceux qui ont la responsabilité de faire face aux conséquences malheureuses de ces mouvements pour leurs établissements. L'évocation de ces effets par l'un ou l'autre des porte-parole de ces établissements, dans la succession même des citations sans transition nette qu'organise le texte, suggère qu'ils peuvent s'appliquer indifféremment à n'importe lequel d'entre eux. Eu égard aux responsabilités des énonciateurs

du problème, leur propos peut apparaître sous les traits d'un constat empirique dénué de prise de position personnelle de leur part. De même, en étant ainsi documentée, cette manière de considérer les mouvements universitaires dans l'article n'apparaît pas comme une évaluation partisane de la situation. Le commentaire peut ainsi s'affilier à ce point de vue, comme le montre p.e. l'usage de la glose « agitation chronique », qui n'est pas utilisée par les membres des directions des établissements mais pourrait l'être mais non pas par les personnes engagées dans les mouvements pour qualifier leur propre action, sans que son usage par l'article paraisse pour autant le signe d'un parti pris de son compte rendu. Ceci est le cas dans la mesure où d'une part, c'est à partir du point de vue des « victimes » que le phénomène relaté dans l'article prend sens, et où, d'autre part, l'unité visée est non pas l'acteur des mouvements mais les arrêts prolongés et fréquents des cours et leurs conséquences sur le parcours universitaire des étudiants.

Parmi la catégorie des victimes des mouvements et des arrêts de cours qu'ils induisent figurent, sans surprise, les étudiants de première année de licence dont les études antérieures ne les ont pas le mieux préparés à suivre des enseignements à l'université, et les étudiants salariés. Dans tous les cas, il est question ici d'étudiants qui sont déjà inscrits à l'université mais sans y être suffisamment intégrés et que les grèves pousseraient malgré eux vers une sortie prématurée des études sans diplôme. Le choix de ces catégories n'est pas anodin s'il souligne une défaillance imputable à « l'université mobilisée » à faire œuvre d'ascenseur social pour les personnes d'origine modeste.

« Fac sous-financée »

Dans un contexte de baisse démographique du nombre de bacheliers et de désaffection générale pour les filières lettres et sciences humaines, les grèves ont tendance à aggraver l'hémorragie d'étudiants.

Rennes a perdu 5 500 étudiants en quatre ans, ses effectifs passant de 22 000 en 2005, à 16 500 en 2009. Montpellier-Ill accueille chaque année 7 % d'étudiants en moins, en moyenne depuis trois ans, même si c'est compensé par des arrivées en master --, précise la présidente. En six ans, l'UTM a perdu 5000 étudiants.

Le passage ci-dessus désigne une autre catégorie de victimes, qui sont les universités en tant qu'elles sont touchées par les conséquences des mobilisations. C'est l'élément

d'information sur lequel a titré l'article. Ici aussi les informations relatives à chaque université se cumulent avec celles des autres pour donner une vue d'ensemble censée s'appliquer à la classe des universités mobilisées. Ce passage de l'article rapporte des baisses d'inscription de nouveaux étudiants en première année de licence et établit un lien entre les grèves et ce phénomène, après avoir néanmoins évoqué d'autres sources pouvant expliquer ce qui est présenté par ailleurs comme une tendance baissière à la fois du choix de l'université par les néo-bacheliers et plus précisément en lettres et sciences humaines, à quoi s'ajoute une baisse démographique des populations en âge de s'inscrire dans l'enseignement supérieur. De l'ensemble de ces éléments explicatifs, un seul apparaît lié à ce qui se passe dans ces universités. C'est le seul sur lequel elles pourraient jouer pour tenter de limiter la baisse tendancielle, et c'est sur lui que l'article met l'accent, sans que l'on puisse pour autant savoir quel pourcentage des baisses d'effectifs constatées peut lui être attribué. Ce que prend en compte la formulation retenue : « les grèves ont tendance à aggraver l'hémorragie d'étudiants ». C'est une « tendance » qui nuance l'énoncé assertorique de la titraille de l'article.

En évoquant d'autres sources possibles, les auteurs de l'article anticipent les critiques que pourrait susciter leur enquête, en l'absence de cette précision connue, peut-être pas du grand public, mais d'un certain nombre de personnes informées sur le sujet. Néanmoins, en citant les grèves comme un aspect du problème plus large de la désaffection des universités par les nouveaux étudiants, à côté de causes déjà répertoriées, qui s'additionnent les unes aux autres pour produire ce résultat observable, l'article incorpore cet élément particulier dans l'arsenal des difficultés établies que connaissent ces universités et fait de celui-ci l'élément moteur d'une désaffection fondée sur le critère spécifique de la réputation des établissements auprès des usagers potentiels. Contrairement à la population précédente d'étudiants déjà en cours de cursus à l'université, Il s'agit ici d'une population qui n'est pas encore inscrite à l'université et qui est libre de se diriger vers d'autres formations de l'enseignement supérieur. Le constat chiffré de baisse des effectifs dans les universités concernées serait donc la contrepartie observable, au moins pour une part, de ces choix d'orientation individuels mais statistiquement significatifs. Ceci ne peut être démontré rigoureusement mais, pour la même raison, pas non plus contesté aisément. Quoi qu'il en soit, la question ne se pose peut-être pas en termes de chiffres. Si l'on reprend l'énoncé : « Dans un contexte de baisse démographique du nombre de bacheliers et de désaffection générale pour les filières lettres et sciences

humaines, les grèves ont tendance à aggraver l'hémorragie d'étudiants », on constate que trois éléments sont avancés qui forment ensemble une liste autour d'un problème qu'ils circonscrivent. Chacun d'eux est observable sous un format différent : la baisse démographique relève des statistiques nationales, la désaffection pour les études de lettres et sciences humaines résulte des statistiques des universités, éventuellement complétées par des études sociologiques et démographiques sur les populations qui fréquentent l'université au sein d'une classe d'âge. Enfin, le rôle des grèves dans la baisse des effectifs est asserté par les témoignages des membres des équipes de direction des universités considérées. Les deux premiers sont plus anciens et mieux établis. Ils constituent le contexte d'arrière-plan du problème évoqué. Le dernier à être cité semble être également le dernier apparu, qui vient s'ajouter aux deux précédents, en aggravant leurs effets déjà constatés. Il repose en pratique sur la reconnaissance de la qualification des témoins à connaître et rendre compte des éléments qui l'authentifient. Ces éléments apparaissent comme « allant ensemble » dans une même collection, celle des causes de la baisse régulière des effectifs estudiantins à l'université et singulièrement en sciences humaines et sociales. La conséquence de cela, soit la propriété qui lie les éléments de la liste à leur objet, est de présenter comme un fait établi la contribution des mouvements de grève universitaires à la baisse des effectifs d'étudiants dans les universités.

La présence de représentants de la catégorie « victime » au sein même de la collection « université » est a priori incongrue. Elle délimite cependant un cadre d'enquête exclusif d'emblée adossé à un jugement moral sur les modalités d'une telle occurrence et les responsabilités impliquées dans ce processus. Du fait de son caractère moralement disjonctif non revendiquable par les intéressés - ceux qui participent aux grèves, et par extension les établissements universitaires qui, parce qu'ils sont affectés par ces mouvements, ne peuvent assurer à leurs différents publics la qualité et la continuité du service qu'ils sont en droit d'attendre, et suscitent possiblement les doléances voire le départ de ces derniers - la catégorisation « université éruptives » apparaît donc comme une identité attribuée depuis une position hostile aux mouvements universitaires et, partant, comme l'instrument d'une critique implicite d'un type d'activité sociale, pour cette raison envisagé à travers certaines de ses conséquences indésirables mais prises comme formant une totalité signifiante. Ce faisant, l'impasse est faite sur l'examen des raisons et circonstances du déclenchement de ces mouvements. Une orientation elle-même justifiée par une conception tacite de sens commun

de l'université et de ce qui en constitue le fonctionnement normal et souhaitable. La catégorisation « universités éruptives » n'est pas simplement ni essentiellement descriptive ; elle incorpore un jugement moral implicite sur la situation qu'elle sert à relater et qu'elle façonne conformément à son orientation.

3) L'arrivée d'autres catégories – les défenseurs du mouvement – et le traitement asymétrique des arguments sous la perspective de l'atteinte à la réputation

Est ainsi posée une division interne aux universités, entre celles qui respecteraient leur mission de service public et les autres, ainsi qu'entre ceux de leurs membres qui participent aux mouvements universitaires et ceux qu'ils affecteraient aveuglément. Elle organise concrètement le reste du texte dans la confrontation entre, d'un côté, un universitaire et un étudiant, dont les propos expriment un point de vue favorable au dernier mouvement en date et en cours au moment de la publication de l'article, et, de l'autre, diverses catégories qui sont en situation d'évoquer les effets néfastes de ces perturbations sur leur relation avec ces universités ou sur les relations des universités avec leur environnement socio-économique.

En procédant de la sorte, l'article préserve un équilibre apparent dans la prise de parole accordée aux deux types de protagonistes pertinents du récit qu'il élabore. La question qui se pose est de savoir de quelle manière ces positions contradictoires s'insèrent-elles dans le cadre du récit dominant et quel effet éventuel ont-elles sur le cours de celui-ci ?

L'article commence par citer l'universitaire :

« Bien entendu », rappelle Julien Roumette, enseignant-chercheur en lettres modernes et très engagé dans le mouvement de l'UTM, « pour une inscription en licence, les étudiants ne regardent pas la carte des universités françaises pour choisir celle qui possède la meilleure image. Ils prennent celle qui n'est pas trop loin de chez eux et qui leur permet d'étudier à moindre coût ». Cet enseignant fait en outre remarquer : « Si on parle d'atteinte à l'image, que dire du coup porté aux études littéraires par Nicolas Sarkozy au prétexte qu`elles se détournent de la professionnalisation et conduisent à des lectures inutiles de romans telle La Princesse de Clèves *? »*

L'universitaire cité est identifié par sa discipline, sa position par rapport au mouvement, l'université dont il est membre. Ce dernier élément est indiqué en relation avec l'action collective qui s'y déroule. Jusque-là les mobilisations ont été décrites à travers leurs effets observés sur plusieurs années dans plusieurs universités, tous – mouvements comme établissements – présentés comme interchangeables quant aux constats qui ont pu être faits, essentiellement par des représentants des équipes de direction des établissements évoqués, au sujet de l'influence négative supposée des premiers sur la réputation des seconds. Le témoignage de l'universitaire s'inscrit dans ce thème mais se distingue de ceux qui le précèdent par la manière de l'appréhender. La réfutation de l'influence de l'image sur le choix d'une université au profit d'un argument économique se double de la critique d'une déclaration politique et de sa réitération – celle faite par le ministre de l'intérieur, en 2006, alors candidat à l'élection présidentielle, puis une fois devenu président de la République, en 2008 – moquant la présence d'un sujet portant sur un roman du XVIIe siècle à l'épreuve de culture générale d'un concours de la fonction publique. Ce qui a pu donner à certains le sentiment qu'un doute existait au plus haut niveau de l'État quant à l'intérêt même d'un enseignement littéraire. Le renvoi au politique de la responsabilité de la production d'une image négative de l'enseignement supérieur via cet exemple devenu emblématique d'un mépris supposé des autorités pour ce qui participe à la promotion de la culture générale se trouve entrer en étroite résonance avec les deux principaux traits que l'on peut conventionnellement associer à un universitaire dans ce contexte : l'un concerne la défense attendue de la discipline qu'il enseigne, l'autre, plus conjoncturel, est une critique des pouvoirs publics que son engagement dans le mouvement en cours donne à voir comme tout sauf étonnante. Ce sont ces deux aspects qui rendent son entrée en scène non remarquable. On notera que, même s'il est présenté comme actif dans le mouvement, ses propos ne le laissent pas forcément transparaître. En revanche, il s'empare du problème traité par l'article et lui substitue d'autres causes et d'autres responsables que ceux désignés jusque-là. Avec quel résultat ? Afin de répondre à cette question, il convient d'examiner la place que l'article accorde à ce point de vue dans le traitement de son thème.

Le début de la citation en discours rapporté mérite que l'on s'y attarde. L'énoncé cité : « Bien entendu », évoque soit une affirmation de la part de l'énonciateur, une évidence ou une information qui serait déjà publiquement connue, et est présentée comme telle au lecteur. Lequel peut se positionner alors comme faisant partie ou ne faisant pas partie de ceux qui

« savent »[13]. Cette assertion est suivie de l'énoncé citant : « rappelle Julien Roumette ». Le discours citant s'affilie-t-il au discours cité ou se contente-t-il de souligner le sens que l'énonciateur secondaire (l'universitaire) a voulu donner à son propos par la locution adverbiale qu'il a choisie pour amorce ? Dans la première acception, l'énonciateur principal, celui qui est responsable de la production du récit d'ensemble qui forme le texte, traiterait l'énoncé de l'universitaire désigné comme le rappel de ce que l'on sait ou devrait savoir à propos de ce dont parle la personne interrogée. Le discours citant viendrait en soutien du discours cité. Or, le propos de cet universitaire remet en cause l'angle de vue sur lequel l'article est bâti. En effet, il réfute l'influence du critère de la réputation accordée à une université sur le choix des néo-bacheliers, c'est-à-dire de la population particulièrement visée par l'article du *Monde* eu égard à l'importance du rôle qui lui est attribué dans la baisse des effectifs estudiantins accédant à l'université[14]. L'appréciation concernant les propos de Nicolas Sarkozy sur le roman de Mme de Lafayette est distinguée de ce premier point en étant préfacée par l'énoncé citant du narrateur : « Cet enseignant fait en outre remarquer », par lequel l'énonciateur principal marque sans équivoque qu'un autre point est évoqué ainsi que la distance qu'il prend par rapport à celui-ci en laissant la responsabilité du jugement qu'il rapporte à celui qui l'a énoncé.

Le texte poursuit :

Au fil des mobilisations l'image de l'université se dégrade bien pourtant. L'article consacré à Montpellier-III sur l'encyclopédie en ligne Wikipédia comprend une rubrique « les grèves ». « J'ai deux fils en terminale, déclare Isabelle Cayzac, présidente de la fédération de parents PEEP pour l'Hérault. S'ils avaient voulu faire des études de lettres, je me serais opposée à ce qu'ils aillent à Montpellier-Ill. Cette université donne une image de chaos, de bazar, de glandeurs. »

L'énoncé du narrateur principal, soutenu par un nouveau témoignage, contredit l'argument immédiatement précédent de l'universitaire en réaffirmant l'angle de traitement prévalent du thème. La possible équivoque, évoquée dans le paragraphe précédent, quant à une éventuelle affiliation du narrateur principal à la perspective de l'énonciateur secondaire,

[13] Le sujet de ce savoir étant attaché au lecteur incorporé dans le texte, avec lequel le lecteur réel peut mesurer la plus ou moins grande proximité de son propre savoir sur la question.

[14] Ladite population est implicitement définie pour ce faire sur le mode d'un acteur rationnel faisant des arbitrages coût/avantage sur un marché de la formation supérieure parmi des offres nombreuses et d'inégale qualité.

s'en trouve définitivement levée. Le témoignage qui suit apporte des éléments concrets à la réitération du fil conducteur de l'article. On constate du reste que le thème et ses itérations s'élaborent et se renforcent mutuellement tout au long de leur articulation indexicale dans le compte rendu journalistique. Ce procédé fait ressortir que l'asymétrie de perspectives entre les points de vue exposés repose sur la cosélection de catégories qui vont ensemble et l'opposition entre des catégories contrastives sur le fondement de l'énoncé de leurs positions respectives au regard du thème et de son traitement préféré. L'asymétrie relève du choix exercé par les rédacteurs de l'article dans le matériau qu'ils ont collecté auprès des différentes parties sélectionnées et que le texte agence soit pour en souligner la convergence soit pour en pointer les divergences. Là encore, l'entrée en scène d'un nouveau personnage, qui est également le représentant d'une nouvelle catégorie, celle du « public usager », se trouve fondée sur la réunion d'un ensemble de traits appropriés pour porter la contradiction à l'affirmation précédente de l'universitaire. Il s'agit en effet d'une mère de famille opposée à l'inscription de ses enfants, bientôt bacheliers et candidats à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, dans l'université de proximité. Le lecteur peut déduire de ce témoignage que si, éventuellement, les futurs étudiants de première année de licence, ne se soucient pas trop de la réputation de l'université dans laquelle ils vont s'inscrire pour entamer leur licence, qui constitue le point fort de l'argument de l'universitaire, leurs parents, quant à eux, peuvent être plus regardants, prenant en compte l'image globale de l'université en question et son influence présumée sur la valeur des diplômes qu'elle délivre auprès des employeurs. Cela peut même apparaître comme une action guidée par leur responsabilité éducative. L'énoncé de l'universitaire portait sur les usagers. C'est un usager potentiel et un évaluateur de l'université, en position de décideur de l'orientation de ses enfants, qui, par le biais de la construction de l'article et de l'agencement des citations qui les inscrit en vis-à-vis, lui répond d'une manière qui contredit l'orientation générale de son propos, par lequel il mettait en cause la responsabilité des pouvoirs publics dans l'altération de l'image des universités auprès du public usager. Elle utilise pour ce faire une liste dont les deux premiers éléments évoquent un phénomène incontrôlable de l'extérieur (« chaos »), organisé de l'intérieur (« bazar ») et le dernier un descripteur individuel (« glandeurs »). Celui-ci clôt la liste en spécifiant le type de personne impliquée, selon l'énonciatrice, dans l'advenue des deux premiers et se présente sur le mode d'une catégorie disjonctive soulignant que les personnes en question se conduisent en dehors des normes communément admises en la

matière[15]. De même, c'est une mention sur la fréquence des grèves à Montpellier-III dans l'encyclopédie participative en ligne Wikipédia[16], qui conforte le caractère partagé de ce jugement par la communauté des internautes. C'est dans le cadre implicite du sous-thème : les conséquences des grèves sur le choix effectué par les candidats aux études post-bac de leur filière d'enseignement supérieur, que l'énoncé de la représentante de l'association départementale de parents d'élèves et l'évocation de Wikipédia trouvent un sens non équivoque alors même que le jugement de la première ne fait pas explicitement référence aux grèves, ni à un événement précis, si bien que la motivation originale de son jugement n'est pas indiquée[17]. Toutefois, la catégorisation « glandeurs », peut se comprendre dans ce contexte comme un jugement moral explicite porté sur des étudiants et enseignants « grévistes » dont l'action est envisagée à partir d'un point de vue défavorable à ce type de mouvement, qu'il assimile à un pur désordre.

La suite de l'article apporte d'autres témoignages renforçant la thèse de l'effet négatif des grèves sur l'image des universités :

Selon le président de Rennes-II, cette mauvaise image affecte aussi les relations avec les entreprises. « J'ai besoin de 4 000 stages par an, dit-il, mais je crains que ce ne soit de plus en plus dur de vendre Rennes-II à des patrons qui voient notre université comme un repaire de gauchistes ». Pourtant, insistent les présidents, leur université ne peut être réduite à cette image frondeuse. « Dans certains champs de recherche, l'excellence du Mirail est reconnue à l'international, assure Daniel Filâtre qui dirige Toulouse-Il-Le Mirail. Mais cette image est brouillée par une autre : passer pour un lieu permanent de contestation. »

Ce passage évoque le sous-thème des conséquences des grèves sur les relations de l'université avec les entreprises de son environnement. Cette question relève de la compétence de la présidence de l'université, qui représente l'établissement dans ses relations extérieures. Le sujet de l'article permet au lecteur de contextualiser ce propos en relation avec la succession de mouvements de ces dernières années et, comme dans le cas précédent, de prendre connaissance de la façon particulière, en ce sens distincte de celle des personnes engagées dans ces mobilisations, mais convergente entre les usagers et partenaires des universités, dont ces derniers appréhenderaient les mouvements qui ont lieu dans les

[15] Ceci s'accorde avec la signification implicite attachée à la catégorisation « université éruptive ».
[16] Retirée depuis.
[17] Du coup, pour un lecteur critique le contenu de cette citation, qui n'explicite pas les fondements du jugement qu'elle émet, pourrait être taxé d'idéologique.

établissements qu'ils connaissent. Cette convergence se manifeste concrètement dans le texte à travers l'appui que le passage sur l'attitude présumée des chefs d'entreprise trouve dans le jugement précédent de la représentante de parents d'élèves. L'appréciation est établie par cette dernière et est utilisée en tant que fait dans le passage suivant : « cette mauvaise image affecte aussi les relations avec les entreprises ». « Cette mauvaise image » est une formulation condensée du sens que l'on peut tirer des qualificatifs utilisés par la présidente d'association. « Aussi » fait le lien entre les deux énonciateurs et souligne l'homogénéité de leurs façons de voir qui autorise cette continuité des arguments entre des personnes qui, sans se connaître, semblent partager une même expérience et constituent donc, ensemble et avec d'autres, le public de patients de ce qui arrive et les traits pertinents de la réalité sociale qui les concerne. Le crédit que l'on peut spontanément accorder aux propos de ces personnes, en relation avec les droits, savoirs, responsabilités conventionnellement attachés à leurs catégories d'appartenance respectives, donne a priori à leur parole un statut de crédibilité et d'autorité, dès lors qu'elles s'expriment sur un terrain de compétence qui leur est reconnu (le point de vue des familles, pour l'une ; le point de vue présumé des entreprises pour l'autre) et sur un sujet de préoccupation qui leur est commun en ce sens qu'il est défini de manière similaire par les deux locuteurs. À cet égard, si les propos directement énoncés (la représentante des parents d'élèves) ou attribués (les chefs d'entreprise) aux usagers et partenaires des universités impliquées dans le mouvement tendent à donner à ces dernières globalement le statut de coresponsables, *a minima*, de la situation dénoncée, la teneur des propos des présidents d'université cités tend à les défendre contre une critique sans nuance et à les présenter également comme des victimes des mobilisations qui se déroulent en leur sein et produisent les effets indésirables constatés. La comparaison de l'effet démographique des grèves sur la population estudiantine de l'université Montpellier-III avec celui des guerres sur la population française est assez éloquente à cet égard. Vont dans le même sens les propos du dernier président cité qui pondère ce que peuvent penser les personnes extérieures aux universités (des foyers d'agitation politique) par ce qui est le cas (l'excellence de la recherche).

Dans le paragraphe suivant, c'est au tour d'un responsable local d'un syndicat étudiant de faire part de son témoignage.

Les étudiants le constatent eux-mêmes. Quand il fait visiter le campus, Damien Jouve, vice-président de l'UNEF à Montpellier, souligne combien étudier dans un espace bucolique,

couvert de pins, aéré et qui possède son propre musée de moulages antiques est une chance. « C'est une fac où l'on devrait avoir envie d'aller, reconnait-il. Mais il y a des gens qui ne s'inscrivent pas parce que Montpellier-III a une image de fac poubelle sous-financée qui n'offre pas de débouchés. Donc, si l'université a mauvaise réputation, c'est plus à cause de la politique menée que des mouvements. »

Sans que cela ait besoin d'être précisé dans le texte, l'appartenance syndicale de cet intervenant et la teneur de ses propos suffisent à l'identifier comme le second soutien du mouvement, après l'universitaire. Et ceci est le cas, même s'il n'évoque pas non plus le mouvement actuel en particulier. À l'instar de l'universitaire précédemment cité, ce responsable syndical étudiant à Montpellier-III aborde la question de la mauvaise réputation de l'université en l'attribuant au sous-financement des universités qu'il présente comme un trait caractéristique des politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ce point fait l'objet du seul sous-titre en gras de l'article, « fac sous-financée », dont le placement entre guillemets indique qu'il s'agit d'une citation et non d'une assertion de l'énonciateur principal. Implicitement, ses propos peuvent permettre d'entendre que les mouvements sont une réponse justifiée des intéressés à un désengagement délibéré de l'État qui prive l'université de ses moyens de fonctionnement.

En citant ces deux témoins, l'article a respecté un équilibre en donnant la parole non pas à des représentants du mouvement, mais à des parties prenantes ou des sympathisants issus des deux catégories impliquées dans les mobilisations. Le sous-titre annonce-t-il la confrontation de cet argument budgétaire, censé résulter d'une politique jugée insuffisamment volontariste en faveur des universités, avec l'effet imputé aux grèves dans la détérioration présumée de l'image des universités auprès du public ? L'annonce et la titraille de l'article ne le laissent pas supposer. Mais de quelle manière cet argument largement répandu dans le discours public est-il traité dans le corps du texte, de sorte à ne pas faire d'ombre au fil directeur de l'article ? Pour répondre à cette question il faut examiner le rapport que ce point de vue entretient avec les propos d'un énonciateur suivant. En effet, nous avons vu que la description des propriétés des universités rassemblées sous la catégorisation « universités éruptives » se signalait dans l'article par le passage sans heurt dans le récit de l'évocation d'une propriété d'un établissement à l'autre comme si n'importe quel trait de l'un était transférable à n'importe quel autre pour former le portrait du modèle qui justifie leur rassemblement sous une même classe. De la même manière, les témoignages des membres

des catégories qui forment la collection des victimes collatérales des mouvements universitaires s'agrègent les uns aux autres et renforcent le caractère factuel des expériences qu'ils évoquent ainsi que l'orientation morale qu'ils emportent implicitement avec eux. Lorsque nous avons examiné le témoignage de l'universitaire présenté comme engagé dans le mouvement, nous avons pu constater que la teneur de son propos différait de l'orientation argumentative générale du texte qui le précédait et que le locuteur suivant avançait un point de vue divergent du sien mais en accord avec les précédents. Ce qui conduisait insensiblement à faire paraître le point de vue de l'universitaire comme isolé. Et cela est le cas, indépendamment de la pertinence intrinsèque de son propos. Le même procédé d'isolement de l'argument développé par l'étudiant se manifeste dans l'énoncé qui le suit en lui apportant un démenti :

Vue avec des yeux d'étudiantes américaines, l'agitation qui règne à Montpellier-III est « bizarre et énervante » ; mais au moins leurs cours sont assurés. Même sidération chez les étudiants Erasmus. En lettres modernes au Mirail, la berlinoise Stefanie Becker avoue sa surprise : « En Allemagne il n'y a pas de tradition de grève. » Pendant le blocage du campus, la jeune femme passe rarement à la fac : « Les tas de chaises qui bloquent les grilles, cela ne fait pas vraiment envie. Je les prends en photo avec les banderoles pour montrer à mes amis de Berlin ce que je suis en train de vivre. »

À Toulouse-II, un suivi pédagogique est cependant maintenu : Stefanie Becker a rendez-vous une fois par semaine au café Le Concorde avec une dizaine d'étudiants et son enseignante de français pour un cours informel sur tables de bistrot. Mais d'autres sont moins bien lotis : « Au deuxième semestre, il y a eu des cours pendant trois semaines, puis ça s'est arrêté, s`étonne Stefanie Pickel, étudiante allemande en LEA à Montpellier-III. Les étudiants Erasmus n'ont rien pour réviser ou apprendre. Heureusement que je suis également des cours à Montpellier-l, qui, eux, continuent, car sinon, j'aurais perdu mon temps. »

Daniel Weissberg, vice-président délégué aux relations européennes et internationales au Mirail, regrette qu'à la suite des précédents conflits des établissements étrangers aient dénoncé les conventions qui les liaient avec l'université. « Si les flux d`étudiants étrangers sont stabilisés, la manière dont on est perçu chez nos partenaires se dégrade », avance-t-il.

La teneur des témoignages d'étudiants européens et étrangers puis pour finir celui d'un vice-président aux relations européennes et internationales, qui suivent l'énoncé de la position

du représentant de l'UNEF, en ne reprenant en aucune manière le point qu'il a soulevé sur le sous-financement, mais en illustrant au contraire les problèmes concrets et immédiats que posent les grèves, d'une part, aux étudiants, et plus particulièrement aux étudiants européens et extra-européens, et de l'autre, aux universités françaises vis-à-vis de leurs homologues étrangères, suffit à rendre manifeste que ce point ne constitue pas le problème le plus pressant dans le contexte de référence des universités, des catégories et activités qui s'y rapportent. Pour ces personnes et institutions mentionnées dans l'article, ce sont bien les arrêts de cours intempestifs qui représentent le problème, car c'est ce à quoi tout un chacun est sensible, à travers les effets indésirables qu'ils entraînent et qui sont tous exprimés sous forme de faits localement observables, à laquelle la notion d'image sert de synthèse. Du coup, l'énoncé du représentant local de l'UNEF n'est pas déclaré erroné - la situation qu'il rapporte étant largement connue des étudiants et *a fortiori* des enseignants-chercheurs des universités françaises, comme du public, directement ou via les médias notamment. En revanche, le point qu'il développe n'apparaît pas thématiquement pertinent dans la situation rapportée par l'article. Ce qui se manifeste dans l'absence de lien tissé entre cet énoncé et les autres, à l'instar de celui de l'universitaire présenté comme proche du mouvement. Simplement, dans l'économie du texte, leurs points de vue respectifs sont marginalisés. En d'autres termes, l'équilibre des points de vue entre ceux qui soutiennent le mouvement et ceux qui se plaignent de ses conséquences, est apparemment respecté puisque chaque point de vue trouve une place dans le texte. La différence observable tient en pratique dans la contribution qu'apporte ou pas telle intervention d'un locuteur dans la progression du thème de l'article. Ce qui apparaît dans la manière méthodique dont ces énoncés convergent et renvoient les uns aux autres, s'accorde ou pas avec l'argument principal de l'article résumé dans l'intitulé. Ainsi donc, l'accord entre un énoncé particulier et l'argument central valide *de facto* le caractère thématiquement pertinent de l'énoncé en question. L'inverse vaut pour les énoncés divergents.

II) « Un nouveau paysage universitaire concurrentiel » : en quoi les mouvements de grève en milieu universitaire constituent-ils une réponse inadaptée à un problème lui-même mal posé ?

Le second article du dossier consacré aux universités est, comme le précédent, introduit par un « titre de référence »[18], qui indique la nature du texte qui va suivre. Il est censé fournir un « éclairage ». Ce terme de rubrique est le pendant de celui qui figurait en exergue de l'article précédent, et le présentait sous l'intitulé de « reportage ». Le lecteur peut dès lors s'attendre à une mise en perspective de la situation évoquée dans le premier article par l'octroi d'un contexte susceptible de donner un sens précis aux transformations que connaît le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si l'article principal, celui annoncé et résumé en une, se focalisait sur le cas de quelques établissements universitaires sélectionnés, le titre du second article concerne le système universitaire français dans son ensemble en tant qu'il est confronté, sous la pression de son environnement international, à la nécessité d'opérer une profonde mutation pour l'ouvrir à une logique concurrentielle. Celle-ci apparaît a priori comme le contexte objectif et désormais stable dans lequel prennent place de manière disruptive les événements évoqués dans le reportage.

L'évocation de ce contexte donne tout son sens et sa gravité à l'interrogation en une sur la pertinence de la « révolte » des facs. La gravité de la situation et l'urgence à réformer surgissent de la mise en perspective des deux informations majeures que développent ces articles et qui sont, d'une part, les conséquences négatives de la perturbation régulière de la mission des établissements universitaires imputée aux grèves et en particulier la baisse des effectifs estudiantins qui en résulterait, de l'autre l'irruption de la concurrence dans ce milieu, dont le titre de l'article peut laisser supposer qu'elle était absente jusque-là. Ou, tout au moins – et c'est le corps de l'article qui développera ce point – sous une forme qui soit délibérément organisée et politiquement assumée par les représentants des catégories (pouvoirs publics, responsables universitaires) qui ont la compétence et l'autorité de la mettre en œuvre et d'inciter les établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche à s'y engager au motif qu'il n'existerait pas d'alternative. Une interrogation se fait jour quant au lien qui est susceptible de se manifester entre ces deux dimensions que l'annonce en une des deux textes met en perspective, sachant que les grèves peuvent a priori difficilement apparaître comme un

[18] Mouillaud et Tétu, *Le journal quotidien*, PUL, 1989, p. 121.

élément participant à l'adaptation de l'université à ce qui est présenté par les autorités comme son nouveau terrain d'évolution. Elles pourraient en revanche être considérées comme l'expression d'une inquiétude face à l'irruption de nouvelles règles du jeu auxquelles les universités françaises et leurs personnels et étudiants n'auraient pas été suffisamment associés ou ne se seraient pas suffisamment préparés, pour une raison ou pour une autre. Même dans ce dernier cas, le hiatus entre les mobilisations de certains acteurs de terrain (étudiants et enseignants-chercheurs) dans le reportage et les traits supposés objectifs du contexte que les universités sont appelées à prendre en compte, tel qu'il est décrit dans l'article d'éclairage, donne à ces réactions un caractère inadapté à la problématique telle qu'elle est posée dans ce texte. Ce qui marginalise encore davantage cette position sur la scène publique et témoigne de la mécompréhension par la « base » des enjeux et objectifs de la réforme impulsée par les dirigeants politiques et universitaires. Ce que rend évident le caractère inapproprié des réactions de ses membres (étudiants et universitaires), au sens où, tel que les deux articles en rendent compte, l'un explicitement, l'autre implicitement, elles ne font que gêner et handicaper les universités françaises engagées dans cet élargissement nécessaire et inévitable de leur périmètre eu égard à la dimension désormais internationale de leur activité et visibilité qu'il leur faut conquérir et défendre. Assurer au mieux leurs missions, résumées dans le premier paragraphe de l'article d'éclairage, implique que cette perspective, présentée comme incontournable (dans les propos rapportés en citation directe du président de l'université de Nancy : « *Elles n'ont pas le choix, elles doivent s'organiser pour utiliser au mieux leurs atouts. La loi sur l'autonomie permet de le faire* ».), soit adoptée par tous les intéressés comme l'attitude partagée qui convient normativement et stratégiquement à la situation. Or précisément, entre cette dernière affirmation et le mouvement universitaire, de 2009, c'est la réception différenciée de la loi sur l'autonomie des universités (loi LRU) qui fonde la discorde entre les deux catégories que sont, d'un côté, les décideurs et, de l'autre, les personnels et étudiants de l'université engagés contre cette vision des choses. L'article distingue alors, dans son avant-dernier paragraphe, l'opinion – à travers la contestation de certains, qui repose sur des valeurs et principes, ceux du service public en l'occurrence, qui seraient devenus obsolètes du fait de leur échelle étroitement nationale – et la situation objective, celle d'un monde sans frontières : « *Cette évolution, contestée par une part du monde universitaire au nom de la nécessaire égalité devant l'enseignement supérieur, est une tendance lourde* ». Si une critique des orientations de la politique menée est évoquée, elle est clairement présentée comme le fait d'une partie de la communauté universitaire qui, alors

même qu'elle défend un principe central de l'organisation du service public de l'enseignement supérieur, est surtout perçue comme n'ayant pas pris la mesure du changement d'époque insufflé par la « mondialisation ». L'article fait ainsi référence à une réalité extérieure massive, objective et incontournable d'où découlent de nouvelles règles du jeu dont les universités françaises sont invitées à se saisir. Des exemples d'établissements ayant déjà pris ce cap sont évoqués. L'article d'analyse offre de la sorte une légitimation au traitement asymétrique qui est réservé dans le reportage à la position des « contestataires » de la réforme en cours. Un résultat qui est obtenu à travers un mode de description de l'action qui convient qui découlerait d'une analyse partagée du possible et du souhaitable, dans le cadre d'une situation globalisée supposée la même pour tous et qui ne peut être changée. Cette perspective marginalise la posture contestataire en lui substituant un cadre stratégique, que développeraient les décideurs et auquel la population destinataire de cette politique adhérerait, qui est celui des défis économiques et de société auxquels le pays est confronté et que les universités sont plus particulièrement invitées à relever en leur qualité d'acteur essentiel de « l'économie de la connaissance » promue par les traités européens (processus de Bologne et traité de Lisbonne).

« *Dans la compétition mondiale, chacun tente d'attirer les meilleurs professeurs et les meilleurs étudiants* ».

Le « chacun » de la première phrase du dernier paragraphe désigne les établissements universitaires du monde entier, et également les pays engagés, à travers leurs dirigeants, derrière leurs universités dans cette compétition mondiale. Cet énoncé témoigne ainsi du fait que ces derniers sont effectivement engagés dans cette compétition mondiale en dépit des réserves que certains pourraient avoir en France sur le bien-fondé de cette politique. Le fait qu'elle relève d'une dynamique présentée comme internationale montre également le peu de poids que ces réticences locales peuvent avoir sur la possibilité effective d'apporter une inflexion à ce mouvement. Ainsi en va-t-il du projet de mise au point d'un classement européen pour contrebalancer le classement de Shanghai. Cette posture – supposée « réaliste » car censément fondée sur les « faits » évoqués dans l'article – valide la pertinence de l'outil de mesure de la concurrence que sont les classements internationaux plus qu'elle les contesterait sur le fond. Ce qui est un moyen de faire la jonction avec le premier article, en soulignant l'importance que peut avoir, pour les équipes dirigeantes, les pouvoirs publics, comme les personnels, la qualité de « l'image » publique des universités, entendue comme un

enjeu partagé dont la défense devrait pouvoir être l'affaire de tous et de chacun, à son niveau de responsabilité propre, et devenir le point focal de la stratégie et des efforts des établissements dans un monde universitaire où il s'agit désormais de se démarquer de la concurrence. Les vainqueurs de la compétition sont en effet, selon l'article, ceux qui ont su cultiver la meilleure image et attirer les meilleurs étudiants et enseignants-chercheurs, sous-entendu dans l'intérêt de leur établissement et de leur pays.

Si tel est le « constat » qui est proposé au public destinataire, il justifie au final le regard critique que véhicule le journal sur les mouvements universitaires. Il apparaît comme un jugement fondé sur l'examen de la situation telle qu'elle est résumée dans le titre, et non comme un parti-pris de la rédaction. Si bien que le terme « éclairage » vaut autant pour appréhender le contexte auquel les universités françaises ont désormais à faire face que pour comprendre la position adoptée par la rédaction sur ce thème à partir de l'angle de vue par lequel le sujet a été traité et apprécier son caractère justifié eu égard aux caractéristiques objectives de la situation rapportée. Les deux articles rendent compte d'un problème dont les grèves sont le témoignage secondaire plus que le noyau. Celui-ci est représenté par la différence d'appréciation qui prévaut entre, d'un côté, les dirigeants politiques et académiques et, de l'autre, les acteurs de terrain du monde académique, sur leur manière d'appréhender l'université et l'évolution de ses missions, de ses publics et partenaires, ainsi que l'interrogation sur l'identité de la première et la prise en compte des attentes de ces derniers. Les seconds (les membres ordinaires de la communauté universitaire) peuvent être perçus comme étant en déphasage par rapport aux premiers (les dirigeants). Seuls ces derniers apparaissent comme ayant une claire appréhension de la situation globale et de ses exigences et un comportement moralement et professionnellement approprié, orienté vers la définition de mesures permettant de rattraper le retard français présumé en la matière par rapport aux autres pays concernés. Ce qui manifeste un accès inégal des membres à la connaissance de leur milieu et souligne le caractère organisationnellement produit et socialement hiérarchisé de cette dernière. En somme, la capacité de définir la situation, comme celle de la faire advenir et de l'orienter par des mesures appropriées via l'autorité exclusivement reconnue à certaines instances pour les imposer auprès des organes et personnes chargés de leur exécution, et la stratégie de confinement de toute voie alternative possible, constituent les éléments inexplorés de la description publique. La conséquence de cela est la production discursive d'un appariement entre la situation telle qu'elle est censée se rendre descriptible et

analysable par elle-même et les actions conduites par les autorités pour influer sur un développement favorable de celle-ci pour la collectivité dont ils ont la responsabilité. Par voie de conséquence, ceux qui contribuent à définir la situation telle qu'elle est censée être reconnaissable par quiconque sont ceux-là mêmes qui sont les mieux placés pour décider des actions qui apparaissent conformes à cette définition, du fait de leurs fonctions, responsabilités, autorité, légitimité catégoriellement assignées[19].

Dans la mesure où le journal s'affilie à ce point de vue, qui ne peut être porté que par l'une des parties, et n'est pas acceptable par l'autre, sans que la position de celle-ci ne soit rapportée de la même façon que sa concurrente, la perspective adoptée par le journal dans ce cas précis peut être qualifiée d'idéologique. En effet les deux textes s'arrangent différemment pour rendre superflue la discussion des positions respectives des protagonistes. Dans le même temps, du fait du discrédit jeté sur ceux dont l'action a soulevé la controverse, l'examen indépendant des aspects de la politique gouvernementale en matière d'enseignement supérieur et de recherche jugés problématiques par les contestataires, est rendu sans objet. Cette politique, avec les mesures qu'elle induit, est présentée comme une solution appropriée à la nature du problème qu'elle a à résoudre, quand bien même elle suscite les réserves d'« une part du monde universitaire ». En employant des termes qui sont ceux de l'une des parties, sans distance critique dans la description de la situation dont il s'agit, cependant que ceux de l'autre sont passés sous silence, l'article[20] peut donner le sentiment de défendre la position d'un camp contre un autre et d'instruire le lecteur à entendre la présentation de la situation faite par l'article sur le fondement de la position de ce protagoniste-ci comme tout simplement conforme à ce qui est « réellement » le cas.

[19] On a affaire ici à une situation qui correspond à celle mise au jour par les travaux de Dorothy Smith, notamment à travers son analyse des « réalités documentaires ». Voir D. Smith, "The social construction of documentary reality", *Sociological Inquiry*, 1974, 44(4): 257-268. On peut également voir opérer cette dichotomie dans le partage du savoir social à l'œuvre dans la confrontation entre deux descriptions divergentes d'un même événement qui repose sur le rapport asymétrique à la connaissance de la situation selon qu'il s'agit du compte rendu d'un témoin oculaire ou d'un représentant des pouvoirs publics locaux, dans l'analyse suivante par D. Smith : « The active text : A textual analysis of the social relations of public textual discourse », in Smith, *Texts, Facts and Femininity*, Routledge, 1990, pp. 120-58.

[20] Rappelons ici que le caractère idéologique, de parti-pris, d'un texte est une conclusion permise par une analyse du texte lui-même et pas des intentions ou positions personnelles qui seraient supposées être celle(s) de ou des auteurs de l'article examiné.

Conclusion : Ethnométhodologie et critique sociale

Les membres de la société accomplissent leurs actions de sorte qu'elles soient rationnellement observables et descriptibles par quiconque. Ce caractère méthodique de la production/identification des actions et situations de la vie sociale comme étant intelligiblement ordonnées relève d'une maîtrise pratique qui s'actualise en situation et non d'un savoir théorique préalable des membres. L'ordre social est ainsi accompli dans les détails situés de la poursuite des activités de la vie quotidienne sans que les méthodes impliquées dans ce processus ne deviennent pour autant un objet d'attention particulière de la part des intéressés.

Ceci constitue une entrée pour l'analyse ethnométhodologique du savoir social en tant qu'il s'incarne dans et s'identifie aux structures sociales des activités pratiques. Ce qui est valable pour toute forme d'activité sociale le devient également pour l'examen d'activités et de situations caractérisées par l'asymétrie, la conflictualité des modalités de la relation que leurs protagonistes entretiennent entre eux et avec elles et la manière dont malgré tout une version est présentée comme plus juste que d'autres, car présumée plus appropriée à la situation sociale à laquelle les membres sont confrontés et associée à une action définie. L'enquête ethnométhodologique peut s'emparer de cette évaluation et hiérarchisation sociales entre les contributions des protagonistes portant sur la définition d'une situation disputée et de son traitement adéquat. Il s'agit alors d'aborder le contexte qui donne sens et visibilité publics aux actions et énoncés des participants, comme un phénomène de membres, c'est-à-dire tels qu'ils les accomplissent et les formulent à toutes fins pratiques. Le travail de l'analyse critique consiste de ce fait en la description de la manière dont un conflit d'interprétation peut être « résolu », le cas échéant, par la mise hors-jeu de toutes les positions exprimées, à l'exception d'une seule. L'enquête peut alors montrer comment ceci se réalise concrètement, et ce faisant rendre compte des ressources potentielles que mobilise une telle version des faits et à partir desquelles une critique méthodique ultérieure peut trouver à s'alimenter réflexivement. La présente étude s'est efforcée d'esquisser certaines conditions et modalités d'une telle approche.